

(N° 3.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1869-1870.

Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1870.

*(Voir le N° 78, session 1868-1869, et le N° 6, session 1869-1870 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1869, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1870, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1870, est évalué à la somme de cent soixante-seize millions sept cent vingt-cinq mille francs (176,725,000).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1870.

Bruxelles, le 18 novembre 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT,
Alfred DETHUIN.*

(2 - 3)

Nr. 3

1869 - 1870

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1870

Voir / Zie 35 mm.

1 plan

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	<i>Droits, additionnels et amendes</i>	IMPOTS. (Suite.)
		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Greffes (Id. 30 id.).
		Hypothèques (Id. 25 id.).
		Successions (Id. 30 id.).
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 c. addit.
		Droit dû par les époux survivants (id.)
		Timbre.
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts.
TRAVAUX PUBLICS.	<i>Domaines</i>	PÉAGES.
		Rivières et canaux
		Routes appartenant à l'État.
		Taxe des correspondances en général
MARINE.	<i>Postes</i>	Droits sur les articles d'argent
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. .
TRAVAUX PUBLICS.		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.
		CAPITAUX ET REVENUS.
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	Domaines (valeurs capitales)
	Télégraphes électriques.	Forêts.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Dépendances des chemins de fer
		Établissements et services régis par l'État
		Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.
		Revenus des domaines

MONTANT PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
7,500,000		
340,000		
3,000,000		
1,500,000		
1,800,000	39,175,000	
200,000		
4,200,000		
5,000		
230,000		
400,000		
1,800,000	1,810,000	
10,000		
5,982,500		
70,800	(1) 4,130,000	(1) Déduction faite de la part de 2,870,000 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
76,700		
	460,000	
10,000,000	41,350,000	
1,350,000		
1,200,000		
900,000		
110,000	3,560,000	
250,000		
500,000		
600,000	47,899,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.
	— des actes des commissariats maritimes.
	— des droits de chancellerie
TRÉSORERIE	— des droits de pilotage
GÉNÉRALE, ETC.	— des droits de fanal
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par
	Banque nationale
	Produit de la fabrication de monnaies de cuivre

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
	Recettes accidentelles
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration
	Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.
	Recette du chef d'ordonnances prescrites.

MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1870.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
»	40,000		
»	75,000		
1,000,000			
70,000			
4,000	2,874,000		
980,000			
250,000			
400,000			
200,000			
200,000	235,000		
55,000			
15,000	615,000		
600,000			
1,250,000	1,271,000	2,486,000	
21,000			
20,000			
200,000			
76,000			
9,000	365,000		
9,000			
4,000			
50,000			
TOTAL. . . . fr.		176,725,000	